



TERMES DE REFERENCE

Consultant pour l'évaluation finale du Projet « MIRA »

Lieu :	Madagascar (Analamanga, Anosy, Menabe, Atsinanana, Diana et Boeny)
Date limite de candidature :	25 mai 2025
Langues requises :	Français et Malgache
Date de début :	02 juin 2025
Durée prévue de la mission :	3 mois

1. Antécédents et contexte

1.1. Antécédents et contexte du projet

Le projet a été développé à partir du constat de la violence sexuelle subie par les filles et en particulier à l'Exploitation Sexuelle des Filles (ESF) à Madagascar, une des manifestations les plus extrêmes des inégalités basées sur le genre (VBG), et une violation du Droit des enfants.

Madagascar offre un terrain propice à l'ESF : pauvreté, système judiciaire en souffrance, manque d'opportunités économiques mais le projet vise à s'attaquer spécifiquement à un facteur aggravant qui est la forte disparité de genre et l'acceptation de la violence sexuelle faite aux femmes et aux filles. S'ajoutent à ceci les normes patriarcales genrées encrées dans les modèles sociaux de masculinité et féminité à Madagascar qui promeuvent le contrôle, notamment sexuel, des femmes par les hommes à travers la force ou l'argent. Ces rôles stéréotypés contribuent à la tolérance de VBGs et à des inégalités justifiées socialement y compris par les lois. La loi relative au mariage considère les rapports sexuels forcés à l'intérieur du mariage comme un droit du mari, renforçant ainsi les représentations traditionnelles de la masculinité dominante et la féminité soumise.

L'utilisation de la GemScale dans le projet précédent « Ranavalona » montre que 70% des acteurs communautaire ont un avis modéré sur l'égalité des sexes et 25% considèrent que la violence sexuelle n'est pas un problème et que la santé sexuelle et reproductive est taboue.

Le projet Mira a été développé afin de répondre à plusieurs besoins spécifiques ressortant de cette analyse du contexte parmi lesquels sont les suivants : le besoin de renforcer les mécanismes de signalement ; la sensibilisation et le renforcement de capacité des acteurs religieux et communautaires qui interviennent souvent dans des cas de signalement à l'amiable et sont les mieux placés pour lutter contre ces phénomènes (certains leaders religieux sont même parfois les abuseurs) ; une sensibilisation des enfants sur les violences sexuelles ; la sensibilisation des hommes et garçons sur

les masculinités positives et l'impact des normes genrées dangereuses qui sont perpétuées ; le besoin de soutenir les filles et femmes dans leurs projets d'autonomisation ; le besoin d'assurer une meilleure prise en charge des victimes de violences/exploitation sexuelles et genrées.

Il est également important de noter que le contexte politique, économique et environnemental (désastres naturels, élections et changements conséquents de ministres et staffs, déclin du contexte économique) à Madagascar a largement impacté le projet et devra être pris en compte lors de l'évaluation afin de mesurer l'impact du projet Mira sur les facteurs contextuels cités ci-dessus.

1.2. Description du projet

Organisation	ECPAT France
Titre du projet	MIRA (Mobiliser pour l'équité et Impulser les femmes et les filles à Revendiquer leurs Autonomies)
Durée du projet	01/08/2022 au 31/07/2025 (3 ans)
Budget et dépenses	855 219 USD, financé à 100% par le Fonds d'affection spéciale des Nations Unies (UNTF).
Zones géographiques	Le projet se déroule à Madagascar dans six (06) Régions dont Analamanga, Anosy, Menabe, Atsinanana, Diana et Boeny.
Formes spécifiques de violence abordées par le projet	Le projet MIRA vise à protéger les filles et les femmes malgaches contre les violences sexuelles, dans un contexte où ces violences sont souvent banalisées/normalisées, et où les victimes sont stigmatisées et n'ont que peu, voire pas, accès à une protection, notamment à la justice. Selon la nomenclature du bailleur, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les formes de violence abordées par le projet relèvent des catégories suivantes : (1) Violences au sein de la famille : violences à l'encontre des filles, violences envers les travailleuses domestiques ; (2) Violences dans la communauté : harcèlement sexuel et violences dans les espaces publics et les institutions (y compris en milieu scolaire), violences sexuelles commises en dehors du cadre conjugal, notamment le viol et les agressions sexuelles.
Principaux objectifs du projet	Les jeunes filles malgaches survivantes ou exposées aux abus et à l'exploitation sexuelle sont protégées par la société malgache qui condamne et signale les violences et peuvent accéder sans discrimination ni stigmatisation à des services de prise en charge et de réparations.

Hypothèses clés du projet	Le projet prévoit atteindre l'objectif principal du projet en travaillant avec les femmes et filles les plus marginalisées à travers trois programmes : - Un programme de réinsertion psychologique et socio-économique proposé aux jeunes filles survivantes d'exploitation, en particulier des filles en situation de prostitution dans les bas quartiers. Ce programme sera accompagné d'une amélioration du système de protection contre les violences faites aux filles et femmes. - Un programme de prévention contre la violence faite aux femmes et aux filles en général et l'exploitation sexuelle des filles en particulier à travers la sensibilisation et la mobilisation de clubs d'enfants, de groupes d'hommes, d'associations religieuses en faveur de l'équité de genre. - Un programme d'accès à la justice à travers l'empowerment des défenseuses des droits humains et de l'équité de genre, la vulgarisation de la nouvelle loi contre les VBG et la formation de 210 acteurs judiciaires et de protection membres des Réseaux de Protection de l'Enfance et l'appui juridique des victimes.
Description des bénéficiaires primaires et secondaires ciblés	Le projet vise à cibler comme bénéficiaires primaires les survivantes d'abus et d'exploitation sexuelle, les femmes et filles défenseuses des droits humains et de l'équité de genre dont les femmes travailleuses de sexe.
Principaux partenaires d'exécution et parties prenantes	Dans le cadre du projet MIRA, quatre (04) organisations de la société civile (OSC) partenaires ont été mobilisées pour la mise en œuvre des activités dans différentes régions : ❖ Tandem Analamanga dans la région Analamanga ; ❖ ALT (Andry Lalana Tohana) dans la région Anosy ; ❖ FAFED (Fédération des Associations Femmes et Développement) dans la région Atsinanana ; ❖ CDEF (Collectif des Droits de l'Enfant et de la Famille) dans la région Boeny.

1.3. Stratégie et théorie du changement/chaîne de résultats

Le projet MIRA part du constat que l'exploitation sexuelle des filles est profondément enracinée dans les inégalités de genre et dans une société qui tolère, voire banalise, les violences – en particulier sexuelles. Pour y répondre, le projet adopte une approche genre transformative et se déploie autour de trois axes stratégiques :

La prévention, à travers la formation et la mobilisation des acteurs communautaires ;

La prise en charge des survivantes et le renforcement du système de protection contre les violences sexuelles ;

Le plaidoyer, en vue de promouvoir l'application effective des lois et l'accès à la justice.

Autrement dit, MIRA vise à mobiliser l'ensemble de la société malgache – enfants, jeunes, femmes, hommes, leaders communautaires et religieux – pour faire évoluer les mentalités, remettre en question les normes discriminatoires, et encourager des relations plus égalitaires. Le projet soutient également l'autonomisation des filles survivantes, en renforçant leur estime de soi, leur connaissance de leurs droits, et leur capacité à se protéger.

Pour ce faire, MIRA s'appuie sur des outils éprouvés qu'il adapte aux réalités locales, tout en intégrant des approches innovantes telles que le travail avec les associations de femmes, les clubs d'enfants et les groupes d'hommes. L'idée centrale est que le changement durable repose sur une prise de conscience collective, une éducation à l'égalité, et l'engagement actif des communautés dans la prévention et la lutte contre toutes les formes de violences sexuelles.

Afin d'atteindre ses objectifs, le projet a ciblé trois résultats intermédiaires, déclinés à travers une série d'activités, de produits et de réalisations, dans six régions de Madagascar : Analamanga, Anosy, Menabe, Atsinanana, Diana et Boeny.

Résultat 1 visait à **prévenir les violences basées sur le genre (VBG)** et à **mobiliser la société malgache** pour promouvoir l'**égalité** et la **non-violence**, en particulier envers les filles et les femmes, afin de contribuer à la construction d'une société malgache plus **égalitaire**, fondée sur des **relations respectueuses et non violentes entre les femmes et les hommes**.

Ce résultat a été atteint à travers **les activités principales suivantes** :

- ✓ Renforcement des connaissances des filles et des garçons dans les écoles et les fokontany sur l'équité de genre et la lutte contre les VBG, y compris l'exploitation sexuelle des enfants (ESE) et le harcèlement de rue, afin qu'ils puissent se protéger, réagir, signaler les violences et également former et sensibiliser leurs pairs ;
- ✓ Mobilisation des groupes d'hommes dans la lutte contre les VBG, avec des actions de sensibilisation communautaire menées par ces groupes pour promouvoir une société malgache sans violence ;
- ✓ Sensibilisation des membres des associations religieuses par des leaders religieux formés et engagés sur les questions de protection des enfants et de prévention des VBG ;
- ✓ Organisation de campagnes de sensibilisation du grand public par les acteurs pluridisciplinaires de la protection de l'enfant, accompagnées d'actions de plaidoyer auprès des instances étatiques et non étatiques pour renforcer la lutte contre les VBGs.

Résultat 2 visait à renforcer l’empowerment des filles survivantes de violences sexuelles, de leur estime de soi et de leur capacité à se reconstruire, à travers la réhabilitation et l’amélioration du système de protection et de son accessibilité.

Les activités suivantes ont contribué à l’atteinte de ce résultat :

- ✓ Prise en charge globale des jeunes filles survivantes d’exploitation sexuelle des enfants (ESE), incluant un accompagnement juridique des cas de violences basées sur le genre (VBG), en collaboration avec les cliniques juridiques et les centres Vonjy ;
- ✓ Mise en place de projets professionnels portés par les jeunes filles, à travers des formations professionnelles, une insertion dans le monde du travail et/ou le développement d’activités génératrices de revenus (AGR), individuelles ou collectives ;
- ✓ Sessions de coaching destinées aux filles et femmes exposées aux VBG, portant sur les questions de genre, l’accès à l’informatique, et la prévention des risques d’abus et d’exploitation sexuelle en ligne (AESL), menées par les membres de l’association Miaro formées à cet effet ;
- ✓ Formation continue des travailleurs sociaux assurée par ECPAT France, visant à garantir un accompagnement de qualité pour les enfants victimes d’exploitation sexuelle, incluant l’intégration de modules spécifiques sur les VBG, l’ESE, et les infections sexuellement transmissibles (IST/ISTs).

Résultat 3 visait à promouvoir effectivement les droits des femmes à travers la vulgarisation de la loi sur les VBG, la formation des acteurs judiciaires et le soutien aux défenseuses des droits ainsi qu’aux victimes

Ce résultat a été atteint grâce aux activités principales suivantes :

- ✓ Formation des instances judiciaires et des acteurs de protection membres des Réseaux de Protection de l’Enfant (RPE) sur la nouvelle loi relative à la lutte contre les VBG, accompagnée de la diffusion d’une version vulgarisée de ce texte législatif pour en faciliter l’appropriation ;
- ✓ Poursuite du plaidoyer auprès du Ministère de l’Éducation Nationale (MEN) en faveur de l’intégration de l’éducation affective et sexuelle ainsi que de l’équité de genre dans les programmes scolaires ;
- ✓ Renforcement des capacités des associations de femmes défenseuses des droits, afin qu’elles deviennent des actrices engagées dans la promotion de l’égalité de genre, la transformation des rapports de pouvoir, et la dénonciation active des violences et de l’exploitation sexuelle des filles ;

- ✓ Consolidation du mécanisme de signalement adapté aux enfants “Child Friendly”, avec des actions d’encouragement à la dénonciation par les survivantes elles-mêmes, dans un cadre sécurisé et bienveillant.

2. Finalité de l’évaluation

Pourquoi l’évaluation est-elle menée ? Comment sera-t-elle utilisée, par qui et quand ?

L’évaluation sera menée afin de mesurer les progrès réalisés, les facteurs de succès, les freins/limites et les effets du projet. Plus spécifiquement, l’évaluation visera à :

- ✚ Evaluer le projet complet en fonction des critères généraux suivants : 1. Efficacité ; 2. Pertinence ; 3. Pérennité ; 4. Impact ; 5. Capitalisation/création de connaissances et des critères transversaux suivants : l’éradication des violences contre les femmes et les filles et l’apprentissage et production de connaissances à ce sujet.
- ✚ Analyser le niveau d’autonomisation (empowerment) atteint par les jeunes filles réinsérées ;
- ✚ Mesurer le niveau de connaissance des jeunes sur les relations sexuelles et affectives égalitaires, ainsi que les changements de comportements effectifs en faveur de l’équité de genre au sein des groupes ciblés ;
- ✚ Evaluer le niveau d’engagement de la société malgache en matière de condamnation et de signalement des violences ;
- ✚ Apprécier le degré d’implication des autorités dans l’application effective de la loi en matière de protection contre les violences basées sur le genre ;
- ✚ Evaluer les bonnes et mauvaises pratiques et leçons apprises du projet de manière à ce qu’elles forment les actions d’ECPAT France Madagascar à venir ;
- ✚ Identifier pourquoi la demande d’NCE était nécessaire et comment s’adapter à ces soucis sur de futurs projets ;
- ✚ Analyser les cibles et indicateurs identifiés – si on les a atteints ou s’il a fallu les réajuster et pourquoi ;
- ✚ Reprendre la théorie du changement afin d’identifier sa pertinence et son efficacité ;
- ✚ Evaluer dans quelles mesures les bonnes et mauvaises pratiques et les résultats de ce projet peuvent alimenter la restructuration programmatique d’ECPAT France en cours (des documents de cadre seront partagés avec le/la consultant.e pour se faire).

Ces résultats seront exploités par les équipes de mise en œuvre, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les acteurs institutionnels et communautaires engagés dans la protection des droits des filles et des femmes. Ils seront également pris en compte d’une part à la clôture du projet

pour dresser un bilan, rendre compte aux partenaires, capitaliser les apprentissages, etc. Et d'autre part dans la conception et la gestion (pilotage) de nouveaux projets qui pourraient s'inspirer des réussites ou corriger les limites identifiées.

Quelles décisions seront prises une fois l'évaluation terminée ?

L'évaluation permettra de former et cadrer les projets et activités d'ECPAT France à venir. Plus précisément, elle permettra de : Ajuster **les approches, les stratégies de sensibilisation et d'intervention** ; Mieux **orienter les politiques publiques** ; **Influencer les pratiques sociales** en matière de **prévention et de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG)**.

Une analyse des résultats et l'évaluation des pratiques et indicateurs du projet permettra de décider comment mieux réorienter les stratégies de mise en œuvre d'ECPAT France et permettront de reformer les activités de terrain à Madagascar afin d'assurer leur pertinence et pérennité. Les résultats pourront générer une capitalisation des bonnes pratiques sur les thématiques de protection de l'enfance, mais aussi d'élimination de VBGs, etc. De plus, cette évaluation permettra d'identifier comment les intégrer dans les nouvelles stratégies d'ECPAT France.

Sur un plan opérationnel, l'évaluation permettra de :

- Ajuster les approches pédagogiques afin d'améliorer l'efficacité des formations futures sur l'éducation affective et sexuelle et l'équité de genre auprès des jeunes/enfants et sur les séances dispensées auprès des différents groupes cibles ;
- Alimenter de nouvelles initiatives de sensibilisation auprès des hommes/des garçons, des leaders religieux, les associations des femmes ;
- Repenser les stratégies de mobilisation communautaire, voire ajuster le contenu des messages ;
- Améliorer la prise en charge psychologique, médicale, juridique et économique dans les prochains projets ;
- Orienter les améliorations à apporter aux services de prise en charge afin de mieux répondre aux besoins des victimes ;
- Proposer une amélioration du processus de signalement et de soutien aux survivantes de VBG.
- Guider les futurs efforts de plaidoyer et les ajustements nécessaires pour faire progresser, renforcer et poursuivre l'intégration de l'éducation affective et sexuelle et de l'équité de genre dans les politiques éducatives.

3. Objectifs et domaine d'application de l'évaluation

3.1. Champ d'application de l'évaluation

- 1) Calendrier : cette évaluation doit couvrir toute la durée du projet.
- 2) Couverture géographique : 06 Régions d'intervention du projet notamment les 06 villes Antananarivo, Morondava, Nosy Be, Fort-Dauphin, Tamatave et Mahajanga.
- 3) Groupes cibles à couvrir : Cette évaluation doit couvrir les bénéficiaires primaires et secondaires cibles, ainsi que les parties prenantes plus larges.

D'une part, les bénéficiaires primaires sont les filles victimes d'abus ou d'exploitation sexuelle (140 filles), les femmes défenseuses des droits (450 femmes), les femmes et les filles avec des revenus faibles (140 femmes et filles) et les travailleurs de sexe (60).

D'autre part, les bénéficiaires secondaires sont les animateurs partenaires (170 animateurs), les clubs des jeunes formateurs (1120 CJF), les enfants membres des CJF (11200 enfants), les hommes formateurs (448), les hommes pairs (4480), le pool des formateurs religieux (70 formateurs), les membres des associations religieuses (925), les membres du community management (82), les membres de la communauté sensibilisés en ligne (49000), les membres de la communauté sensibilisés en présentiel (6000), les membres des RPE (120 acteurs), les travailleurs sociaux (140), les acteurs judiciaires (245), les leaders communautaires (145), les enfants courageux (50 enfants) et les enseignants (175).

Ces groupes de bénéficiaires devront être consultés lors de l'évaluation à travers des interviews individuelles (en collaboration avec les éducateurs référents pour les bénéficiaires primaires) et des Focus Groups. Un échantillonnage sera calculé et décidé avec l'équipe d'évaluation afin de générer des données représentatives des impacts du projet.

- 4) Contributions supplémentaires requises par le bénéficiaire.

L'équipe d'évaluation sera également demandée de fournir une analyse des apprentissages qui pourraient alimenter la restructuration opérationnelle d'ECPAT France.

3.2. Objectifs de l'évaluation

- Évaluer l'ensemble du projet (sur les 3 ans), par rapport aux critères d'efficacité, de pertinence, d'efficience, de pérennité, de génération de connaissances et d'impact, ainsi qu'aux critères transversaux d'égalité de genre et de droits humains (définis ci-dessous).
- Identifier les enseignements clés et les bonnes pratiques prometteuses ou émergentes dans le domaine de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, à des fins d'apprentissage.

- Analyser la qualité de l'offre de réinsertion proposée aux jeunes filles survivantes et leur niveau d'autonomie et satisfaction.
- Evaluer les niveaux et qualité de vie des jeunes filles ayant participé au programme (en fonction des données initiales recueillies pour chaque bénéficiaire).
- Identifier les réussites, les limites, les pistes d'amélioration pour renforcer durablement les mécanismes de prévention, de protection et de prise en charge.
- Déterminer le niveau d'efficacité de la coordination des actions, de synergie entre les acteurs et d'adaptation du projet au contexte social et politique des zones d'intervention.
- Mesurer les effets significatifs non prévus du projet ; la prise en compte des compétences acquises dans les activités quotidiennes de protection de l'enfant, lutte contre les VBGs (notamment chez les acteurs communautaires, religieux, groupes d'hommes et bénéficiaires) ; l'autonomisation des jeunes filles ; et les éléments de pérennisation des interventions du projet ;
- Identifier les méthodes de mise en œuvre qui soutiennent mieux la pérennité du programme ;
- Formuler des recommandations pour faciliter la réorientation des stratégies du projet et du programme de façon générale.

4. Questions et critères d'évaluation

Critère d'évaluation	Question d'évaluation obligatoire
Efficacité <i>La mesure dans laquelle un projet atteint ses objectifs/résultats (tels qu'énoncés dans le document de projet et le cadre de résultats) conformément à la théorie du changement.</i>	1. Dans quelle mesure l'objectif, les réalisations et les produits prévus du projet (résultats du projet) ont-ils été atteints et comment ? 2. Dans quelle mesure les filles prises en charge ont-elles atteint un niveau d'empowerment et d'autonomie ? 3. Dans quelle mesure les séances données aux différents groupes cibles (animateurs, membres des clubs des jeunes formateurs, groupes d'hommes, leaders religieux/membres des associations religieuses, membres des associations des femmes,...) permettent-elles de modifier les perceptions et les comportements ?
Pertinence <i>La mesure dans laquelle le projet est adapté aux priorités et aux politiques du groupe cible et au contexte.</i>	4. Dans quelle mesure les résultats obtenus (objectif, réalisations et produits du projet) continuent-ils d'être pertinents pour les besoins des femmes et des filles ? 5. Dans quelle mesure la conception du projet est adaptée au contexte actuel dans les zones couvertes ? Y avait-il des domaines

	d'intervention non abordés qui pourront entraver la cohérence du projet par rapport à ses objectifs ? 6. Y'a-t-il une cohérence des actions avec les orientations et initiatives des gouvernements et des acteurs locaux ? 7. Dans quelle mesure la collaboration entre parties prenantes du projet a-t-il fonctionné : entre chaque PO et ses partenaires locaux ?
Efficienne <i>Mesure les produits (qualitatifs et quantitatifs) par rapport aux entrants. Il s'agit d'un terme économique qui indique si le projet a été réalisé de manière rentable.</i>	8. Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre de manière efficace et rentable ? 9. Les ressources humaines budgétisées sur le projet était-elle suffisante pour la réalisation des activités ? 10. Dans quelle mesure les délais d'exécution sont-ils raisonnables et les échéances respectées ?
Pérennité <i>La pérennité consiste à mesurer si les avantages d'un projet sont susceptibles de se poursuivre après la fin du projet/du financement.</i>	11. Dans quelle mesure les résultats obtenus, en particulier les changements positifs dans la vie des femmes et des filles (niveau de l'objectif du projet), seront-ils maintenus après la fin de ce projet ? 12. Y'a-t-il des preuves de que les compétences acquises par les bénéficiaires et parties prenantes communautaires et institutionnelles sont répercutées dans leurs activités quotidiennes de protection de l'enfant et de lutte contre les VBGs (groupes d'hommes, groupes d'enfants, acteurs communautaires et religieux, acteurs de protection et prise en charge des enfants à risque ou victimes, etc.) ? 13. Dans quelle mesure les Activités Génératrices de Revenus (AGR) proposées aux filles permettent-elles d'atteindre un niveau d'autonomie et des sources de revenus alternatifs à la prostitution ? 14. Les filles ayant bénéficié du programme de réinsertion ont-elles rompu avec le cercle d'exploitation ?

Impact <i>Ce point évalue les changements qui peuvent être attribués à un projet particulier concernant spécifiquement l'impact de niveau supérieur (à la fois prévu et imprévu).</i>	15. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, à favoriser l'égalité de genre et/ou l'autonomisation des femmes (impact prévu et imprévu) ? 16. Y'a-t-il eu des impacts significatifs non-prévus ? 17. Quel est le niveau d'approbation des thématiques abordées, notamment de lutte contre les VBGs et pour l'égalité de genre/l'autonomisation des femmes par les bénéficiaires et parties prenantes communautaires et institutionnelles ?
Production de connaissances <i>Ce point évalue s'il existe des pratiques prometteuses qui peuvent être partagées avec d'autres praticiens</i>	18. Dans quelle mesure le projet a-t-il généré des connaissances ainsi que des pratiques prometteuses ou émergentes dans le domaine de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles qui devraient être documentées et partagées avec d'autres praticiens ? 19. Quels outils capitalisant ces connaissances ressortent du projet ? Comment pourraient-ils être exploités/disséminés ?
Égalité de genre et droits humains	Critères transversaux : l'évaluation doit examiner dans quelle mesure les approches fondées sur les droits humains et sensibles au genre ont été intégrées tout au long du projet.

5. Conception et méthodologie de l'évaluation

5.1. Proposition de conception de l'évaluation

La méthodologie proposée ci-dessous reste à titre indicative et devra être détaillée par le prestataire.

5.2. Sources des données

l'évaluateur se doit d'analyser toutes les sources d'information pertinentes, telles que les rapports (biennuel progress report soumis à l'UNTF), les documents internes et outils produits (TDR des activités, modules de formations, le protocole de prise en charge), la baseline et le rapport de collecte de données (qui utilise notamment la Gem Scale pour analyser les modifications de comportements), la documentation sur les stratégies nationales de développement/ politiques publiques en relation avec l'enfance vulnérable à Madagascar ainsi que tout autre document susceptible d'apporter des informations pour permettre d'émettre des jugements.

5.3. Proposition de méthodes de collecte et d'analyse des données

L'évaluateur se doit également de réaliser des entretiens et des enquêtes ou d'utiliser tout autre outil quantitatif et/ou qualitatif qui s'avérerait utile pour recueillir des données pertinentes pour l'évaluation. Les méthodes et les techniques utilisées dans l'évaluation doivent être décrites dans le rapport final de l'évaluation. Au minimum, seront présentées les informations sur les instruments utilisés pour la

collecte et l'analyse des données, qu'il s'agisse de documents, d'entretiens, de visites de terrain, de questionnaires ou de techniques participatives.

5.4. Proposition de méthodes d'échantillonnage

L'évaluateur fera en sorte que les voix, les opinions et les informations données par la population /participants ciblés par le projet soient prises en compte en respectant les droits des interviewés. Le nombre de personnes interviewées via les Focus Group ou entretiens individuels pourra être ajusté avec le gestionnaire des tâches de l'évaluation.

5.5. Visites sur le terrain

L'évaluateur se rendra sur le terrain, sur toutes les zones du projet, et aura accès aux bénéficiaires sélectionnés pour l'évaluation.

5.6. Niveau d'engagement des parties prenantes

L'équipe d'ECPAT France facilitera les entretiens entre les parties prenantes et l'évaluateur et pourra apporter un appui logistique pour l'organisation des rencontres, en fonction des cas.

6. Éthique de l'évaluation

Les évaluateurs doivent mettre en place des garanties et des protocoles spécifiques pour protéger la sécurité (à la fois physique et psychologique) des personnes répondantes et de celles qui collectent les données, ainsi que pour prévenir les préjudices. Ce point doit garantir que les droits de la personne sont protégés et que la participation à l'évaluation n'entraîne pas une nouvelle violation de ses droits.

L'évaluateur/évaluatrice ou les évaluateurs doivent avoir un plan en place pour :

- ☐ Protéger les droits des personnes répondantes, y compris la vie privée et la confidentialité.
- ☐ Préciser comment le consentement éclairé sera obtenu et veiller à ce que les noms des personnes consultées lors de la collecte de données ne soient pas rendus publics.
- ☐ Si le projet implique des enfants (moins de 18 ans), l'évaluateur/évaluatrice ou les évaluateurs doivent tenir compte de la nécessité du consentement parental ou de leur représentant légal
- ☐ L'équipe doit accorder une attention particulière à la protection de l'enfant et aux risques supplémentaires associés lors de la collecte de données, en particulier aux besoins suivants : Les enfants ne sont pas exposés à des risques/blessures en raison de leur participation ; les enfants sont pleinement informés du but du travail et le consentement approprié de tous les enfants participant au travail est obtenu ; le droit des enfants à la vie privée est respecté et la confidentialité des informations est assurée ; les enfants peuvent à tout moment se retirer de l'exercice ; aucun risque de trauma ou retraumatisations des

enfants n'est pris ; tout échange avec les enfants bénéficiaires sera encadré par un.e travailleur.euse social et/ou un membre du projet qui leur est connu.

- ☐ L'évaluateur/évaluatrice ou les évaluateurs doivent être formés à la collecte d'informations sensibles et, en particulier, des données relatives à la violence à l'égard des femmes, et sélectionner les membres de l'équipe d'évaluation sur ces questions.
- ☐ Les outils de collecte de données doivent être conçus d'une manière qui est appropriée d'un point de vue culturel et ne crée pas de détresse pour les personnes répondantes.
- ☐ Les visites de collecte de données doivent être organisées au moment et à l'endroit appropriés pour minimiser les risques pour les personnes répondantes.
- ☐ L'enquêteur ou le collecteur de données doit être en mesure de fournir des informations sur la manière dont les personnes en situation de risque peuvent demander de l'aide (orientation vers des organisations pouvant fournir un soutien psychologique, par exemple).

Ressources :

-  OMS, « Principes d'éthique et de sécurité recommandés pour les recherches sur les actes de violence à l'égard des femmes » (2016)
-  OMS, « Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence » (2007)
-  OMS/PATH, « Recherche sur la violence à l'égard des femmes : guide pratique à destination des chercheurs et des activistes » (2005)
-  UNICEF, « Guide pour la participation des enfants et des jeunes » (ressources diverses)
-  Document d'orientation du GNUM, « Intégrer les droits humains et l'égalité des sexes aux évaluations » (2011) Chapitre 3

**Un enfant est un être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la loi applicable aux enfants établit la majorité plus tôt.*

7. Livrables clés de l'évaluateur et calendrier

Ne tenant pas encore la possibilité de NCE de 3 mois mais considéré l'achèvement initial du projet c'est-à-dire fin juillet 2025, **l'évaluateur externe démarrera sa prestation le 26 mai 2025**

N° de	Livrable	Dates limites de soumission à l'équipe de suivi et d'évaluation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies	Date limite (
-------	----------	---	---------------

1	Méthodologie	Une proposition méthodologique détaillant le processus de collecte, codification et analyse de données devra être proposée par l'équipe d'enquêteurs et validée par le COPIL de suivi de l'évaluation.	D'ici le 02 juin 2025.
2	Rapport initial d'évaluation	Ce rapport doit être soumis par l'évaluateur dans les 2 à 4 semaines suivant le début de l'évaluation . Le rapport initial doit répondre aux exigences minimales et à la structure spécifiées dans les directives d'évaluation.	D'ici le 16 juin 2025
3	Projet de rapport d'évaluation (à amender)	Conformément au calendrier convenu avec l'évaluateur recruté par le bénéficiaire ; il est toutefois recommandé que le rapport soit soumis entre 1 mois et 2 semaines avant la date d'évaluation finale . Le projet de rapport doit répondre aux exigences minimales et à la structure spécifiées dans les directives d'évaluation.	D'ici le 24 Septembre 2025
4	Rapport d'évaluation final	Au plus tard 2 mois après la date de fin du projet . Le rapport final doit répondre aux exigences minimales et à la structure spécifiées dans les présentes directives pour l'examen et l'approbation du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. La soumission de ce rapport sera accompagnée d'une présentation PowerPoint reprenant les principaux résultats et adapté pour toute présentation ou webinaire détaillant les bonnes pratiques du projet ; une base de données contenant les données bruts et un sommaire exécutif de 10 pages maximum.	D'ici le 09 octobre 2025

8. Composition de l'équipe d'évaluation

8.1. Rôles et responsabilités

L'équipe d'évaluation sera composée d'au moins un évaluateur principal, national, connaissant le territoire de Madagascar, ainsi que d'une équipe de soutien dans la collecte de données, selon la proposition méthodologique.

L'évaluateur principal sera responsable de la réalisation de l'évaluation du début à la fin ainsi que de la gestion de l'équipe d'évaluation sous la supervision du responsable de la tâche d'évaluation de l'organisation bénéficiaire, de la collecte et de l'analyse des données, ainsi que de la rédaction et de l'achèvement du rapport en français.

8.2. Compétences requises

Évaluateur principal :

- Expérience d'au moins 5 années dans la conduite d'évaluations externes, avec des compétences en méthodes mixtes d'évaluation et une certaine souplesse pour utiliser des méthodes d'évaluation innovantes et non traditionnelles¹
- Expertise dans les approches d'évaluation basées sur l'égalité entre les genres et sur les droits humains, et dans le domaine de la violence à l'égard des femmes et des filles
- Expérience en conception de programme et en théorie du changement, en évaluation sensible au genre, en approche participative et en mobilisation des parties prenantes
- Expérience spécifique en évaluation dans le champ de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles
- Expérience en collecte et analyse de données quantitatives et qualitatives, ainsi qu'en visualisation des données
- Connaissance approfondie des questions de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes
- Un solide engagement à produire des résultats de grande qualité en temps opportun, c'est-à-dire une évaluation crédible et un rapport pouvant être utilisé
- Une solide expérience en direction et gestion d'équipe, ainsi que des aptitudes en communication et des qualités relationnelles, pour s'assurer que l'évaluation est bien comprise et utilisée.
- De bonnes compétences en communication et une aptitude à communiquer avec diverses parties prenantes, ainsi qu'à exprimer ses idées et concepts de façon claire et concise
- Expérience et connaissances au niveau régional/national : une connaissance approfondie de Madagascar est requise.
- Compétence linguistique : la maîtrise du français et du malgache est obligatoire.

L'évaluateur principal sera emmené à soumettre des échantillons d'écriture avec la candidature.

9. Modalités de gestion de l'évaluation

Les parties impliquées dans l'évaluation seront :

- ✓ L'équipe d'évaluation (évaluateurs/consultants)

¹ Le nombre d'années d'expérience peut varier dans les cas où les consultants nationaux qualifiés sont peu nombreux. Les organisations ayant émis la demande d'évaluation peuvent étudier les candidatures/propositions de personnes tout juste diplômées ou de jeunes évaluateurs dotés de compétences de base en VFFF, recherche et évaluation.

- ✓ Le gestionnaire des tâches de l'évaluation (membre d'ECPAT France) qui coordonnera la sélection et assurera le respect du calendrier, de la méthodologie et de l'avancée de l'évaluation et le rendu des rapports.
- ✓ Un groupe de gestion de l'évaluation ou comité de pilotage qui sera impliqué dans la sélection des candidats, la révision de la proposition, et pourra faire des demandes spécifiques au moment de l'ajustement sur des questions ou points clés à évaluer.
- ✓ Un groupe de référence de parties prenantes qui sera interrogé et participera aux interviews et Focus Group.

10. Calendrier de l'ensemble du processus d'évaluation

Étape de l'évaluation	Tâche principale	Partie responsable	Nombre de jours ouvrables nécessaires	Calendrier
Lancement	Exposés des évaluateurs pour orienter les évaluateurs	Responsable des tâches d'évaluation	10 jours ouvrables	02 juin 2025
	Examen sur dossier des documents clés	Évaluateur(s)		Première semaine
	Achèvement de la conception et des méthodes d'évaluation	Évaluateur(s)		Deuxième semaine
	Soumission du projet de rapport initial	Évaluateur(s)		Pour le 16 juin 2025
	Examen du rapport initial et fournir les commentaires	Responsable des tâches d'évaluation, groupe de parties prenantes et Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies	3 jours ouvrables	Pour le 20 juin 2025
	Intégration des commentaires et révision du rapport initial	Évaluateur(s)	2 jours ouvrables	Pour le 25 juin 2025

	Soumission de la version finale du rapport initial	Évaluateur(s)		
	Examiner le rapport initial final et approuver	Responsable des tâches d'évaluation, groupe de parties prenantes et Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies	5 jours ouvrables	Pour le 04 juillet 2025
Collecte et analyse des données	Recherche sur dossier	Évaluateur(s)	10 jours ouvrables	Pour le 21 juillet 2025
	Mission technique dans le pays pour collecter des données (visites sur le terrain, entretiens, questionnaires, etc.)	Évaluateur(s)	De 6 à 8 semaines (selon le temps de déplacement et les villes sélectionnées)	Pour le 29 août
Synthèse et établissement de rapport	Analyse et interprétation des conclusions	Évaluateur(s)	5 jours ouvrables	Pour le 08 septembre
	Préparation d'un premier projet de rapport	Évaluateur(s)		
	Examen du projet de rapport avec les principales parties prenantes pour l'assurance de la qualité	Responsable des tâches d'évaluation, groupe de parties prenantes et Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies	5 jours ouvrables	Pour le 16 septembre 2025
	Consolider les commentaires de tous les groupes et soumettre les	Responsable tâches de l'évaluation		

	commentaires consolidés à l'équipe d'évaluation			
	Intégration des commentaires et préparation d'un deuxième projet de rapport d'évaluation	Équipe d'évaluation	5 jours ouvrables	Pour le 24 septembre 2025
	Examen final et approbation du rapport	Gestionnaire des tâches de l'évaluation, groupe des parties prenantes et Fonds d'affectation spéciale de l'ONU	5 jours ouvrables	Pour le 02 octobre 2025
	Modifications finales et Soumission du rapport final	Évaluateur(s)	4 jours ouvrables	Pour le 09 octobre 2025

11.

Le budget alloué à l'évaluation est de 20 000 USD. L'équipe de prestataires devra fournir une proposition budgétaire qui inclus dans cette somme tous leurs frais additionnels (transports, repas, hébergement, etc.) ainsi qu'une allocation de 2000 USD pour un évènement de restitution final des résultats de l'enquête.

Budget

12. Dossier de candidature à soumettre

Toutes les personnes intéressées doivent soumettre leur proposition au plus tard le 25 mai 2025 au courriel carh@ecpat-france.org et hdownie@ecpat-france.org avec en copie rsea@ecpat-france.org
Les documents suivants doivent être inclus dans votre proposition :

- *Un CV organisationnel présentant l'expérience pertinente antérieure*

- Les CV des membres de l'équipe proposé·e·s pour ce contrat, ainsi que le nom de la personne responsable principale désignée.
- Un exemple de rapport précédent. Il incombe à la personne contractante de s'assurer que le rapport est dans le domaine public ou qu'elle dispose de l'autorisation nécessaire pour le partager.
- Une proposition technique.
- Une proposition financière.

ANNEXES

Annexe C : Structure du rapport initial

Il s'agit d'un modèle destiné aux évaluateurs et qui peut être utilisé en tant que guide. Il doit par conséquent être adapté selon les besoins. Tous les textes en *bleu et en italique* sont des instructions destinées à informer les évaluateurs des exigences relatives à chaque section et sous-section du rapport initial. Ils servent également de référence aux gestionnaires des tâches de l'évaluation lorsqu'ils examinent les produits livrables des évaluateurs. **Toutes les sections devant être obligatoirement remplies pour respecter les directives obligatoires du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU sont surlignées en jaune.**

Structure du rapport initial

I. Introduction :

- Historique et contexte du projet
- Description du projet (y compris la théorie du changement et la chaîne des résultats - but, réalisations et produits du projet)
- Finalité, objectifs et portée de l'évaluation
- Critères d'évaluation et questions clés (y compris - mais sans s'y limiter - les questions obligatoires exigées par le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU dans le Tableau 2)

II. Méthodologie

- Conception de l'évaluation, y compris :
 - ☐ Description de la conception générale
 - ☐ Sources des données
 - ☐ Méthode de collecte et d'analyse des données
 - ☐ Échantillons et cadre d'échantillons
 - ☐ Limites de la méthodologie et pistes pour y remédier

III. Considérations et protocoles à mettre en place en matière d'éthique et de sécurité

IV. Plan de travail, y compris les rôles et les responsabilités

- Un plan de travail contenant les activités associées, les produits livrables, les délais, les rôles et responsabilités, ainsi que les modalités logistiques et de voyage

V. Annexes

- **Matrice d'évaluation** (cette matrice récapitule les aspects clés de l'exercice d'évaluation en spécifiant ce qui sera évalué et comment, ainsi que les principaux indicateurs que les évaluateurs utiliseront pour mesurer les résultats - voir le modèle en **Annexe D des directives du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU**).
- Instruments de collecte des données (questionnaires et guides d'entretien, etc., y compris les protocoles relatifs à l'éthique et à la sécurité tels que les formulaires de consentement)
- Liste des documents consultés
- Liste des parties prenantes/partenaires à consulter
- Projet de plan du rapport final (**Annexe E dans les directives du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU**).

Section I : Introduction

1. Historique et contexte du projet

Cette section définit clairement ce qui est évalué et identifie les principaux facteurs sociaux, économiques, politiques, géographiques et démographiques au sein desquels le projet opère et qui ont un impact direct sur l'évaluation.

2. Description du projet

Cette section doit fournir des informations détaillées sur l'objet de l'évaluation, notamment : le nom de l'organisation, la durée du projet, les dates de début et de fin du projet, l'état d'avancement du projet, la description des formes spécifiques de violence couvertes par le projet, les principaux objectifs du projet, la description et la représentation graphique des bénéficiaires primaires et secondaires ciblés, la théorie du changement (ou la chaîne des résultats) du projet, le montant total de l'allocation des ressources et les principaux partenaires.

3. Finalité de l'évaluation

Cette section doit expliquer pourquoi cette évaluation est réalisée, qui va utiliser ou agir sur ses résultats, et de quelle manière. La finalité doit également contenir quelques éléments de contexte et de justification permettant de comprendre pourquoi l'évaluation est nécessaire à ce moment précis.

4. Objectifs et portée de l'évaluation

S'inspirant directement des TdR et incluant les objectifs obligatoires du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU, cette section définit les paramètres et les sujets couverts par l'évaluation. Elle inclut les aspects de l'intervention devant être couverts par l'évaluation - plus spécifiquement le calendrier, la phase de mise en œuvre, la zone géographique et les bénéficiaires primaires et secondaires ciblés, ainsi que les parties prenantes. Cette section précise en outre les principaux objectifs que l'évaluation doit atteindre. Elle est donc directement liée aux questions clés de l'évaluation de manière à fournir aux utilisateurs les informations dont ils ont besoin pour les décisions ou les mesures en suspens.

5. Description de l'équipe d'évaluation

Cette section doit présenter chacun des membres de l'équipe d'évaluation en décrivant brièvement leurs rôles et responsabilités.

6. Version finale des questions de l'évaluation avec les critères d'évaluation

Cette section doit inclure une explication des critères d'évaluation utilisés pour les principales questions d'évaluation, ainsi que la liste des questions finales. Cette liste doit impérativement inclure les questions obligatoires exigées par le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU. Elle doit par ailleurs comporter une explication narrative de toutes les questions qui ont été ajoutées, supprimées ou reformulées.

Section II : Méthodologie

7. Conception et méthodologie d'évaluation

Cette section doit décrire en détail l'approche et la méthode globales utilisées pour réaliser cette évaluation. Elle présente les sources de données et les outils les plus appropriés et faisables pour atteindre la finalité et les objectifs de l'évaluation et répondre aux questions de l'évaluation. Elle aborde également les limites de l'évaluation.

Les sous-sections requises :

7.1. Conception globale de l'évaluation

Cette sous-section doit préciser à tout le moins la conception globale de l'évaluation, notamment : 1) post-test seulement, sans groupe de comparaison ; 2) pré-test et post-test, sans groupe de comparaison ; 3) pré-test et post-test avec groupe de comparaison ; ou 4) essai contrôlé randomisé.

7.2. Sources de données

Cette sous-section doit préciser sur quelles informations et quels documents l'évaluation va s'appuyer, et comment elle y aura accès.

7.3. Méthodes de collecte et d'analyse des données

Cette sous-section doit décrire le niveau de précision attendu des méthodes quantitatives, les échelles de valeur ou le code utilisé pour l'analyse qualitative et le niveau de participation des parties prenantes tout au long du processus d'évaluation.

7.4. Cadre d'échantillon

Cette sous-section doit décrire la zone et la population (le nombre de personnes dans la zone cible du projet) à étudier, la justification du choix, le mécanisme de sélection et les limites de l'échantillon. Le cas échéant, elle doit également mentionner les indicateurs et les repères de référence (indicateurs précédents, statistiques nationales, traités sur les droits humains, statistiques sexospécifiques, etc.)

7.5. Limites de la méthodologie

Cette section doit définir les limites de la méthodologie d'évaluation - en détaillant toutes les contraintes ou les besoins d'information qui pourraient ne pas être comblés sur la base de choix méthodologiques.

Section III : Considérations et protocoles à mettre en place en matière d'éthique et de sécurité

Cette section doit définir les mesures spécifiques que vont prendre les évaluateurs pour garantir que l'évaluation sera réalisée dans le respect des principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUM, conformément aux exigences définies dans les TdR. Elle doit inclure des dispositions explicites ainsi qu'un protocole pour assurer la sécurité des participants et de l'équipe d'évaluation, un processus pour obtenir un consentement éclairé, ainsi que des ressources et des références pour les participants qui en auraient besoin.

8. Plan de travail

Cette section doit inclure les délais et les produits livrables spécifiques que les évaluateurs devront fournir en soumettant leur rapport finalisé.

9. Annexes

Cette section doit comprendre les documents suivants, qui seront joints au corps principal du rapport initial.

- Matrice d'évaluation (cette matrice récapitule les aspects clés de l'exercice d'évaluation en spécifiant ce qui sera évalué et comment, ainsi que les principaux indicateurs que les évaluateurs utiliseront pour mesurer les résultats - voir ci-dessous).
- Instruments de collecte des données (questionnaires et guides d'entretien, etc., y compris les protocoles relatifs à l'éthique et à la sécurité tels que les formulaires de consentement)
- Liste des documents consultés
- Liste des parties prenantes/partenaires à consulter
- Projet de plan du rapport final (voir le modèle présenté ci-dessous en Annexe E)

Remarque : La majeure partie du contenu de la section Historique du rapport initial est intégrée dans les TdR. Par conséquent, l'organisation ayant demandé l'évaluation doit examiner ce rapport pour vérifier que les évaluateurs partagent la même compréhension de l'objet de l'évaluation et de la finalité de l'exercice. Les évaluateurs retenus peuvent ajouter des sections supplémentaires à leur rapport

initial, mais ils doivent impérativement inclure les sections et annexes obligatoires mentionnées dans les présentes directives.

Annexe D : Modèle de matrice d'évaluation

La matrice d'évaluation est un outil clé pour les évaluateurs qui définit comment les méthodes d'évaluation permettront de répondre aux questions de l'évaluation. Elle **doit** être complétée par les évaluateurs puis annexée au rapport initial et au rapport d'évaluation. **Elle doit inclure les critères et les questions d'évaluation obligatoires du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU.** Les indicateurs permettant de mesurer les questions de l'évaluation *doivent inclure certains des propres indicateurs du projet, tirés du Cadre de résultats et d'allocation des ressources* et s'appuyer sur les rapports finaux du projet préparés par l'organisation bénéficiaire.

Critères d'évaluation	Questions de l'évaluation	Indicateurs	Source des données et méthodes de collecte des données
Efficacité	Dans quelle mesure le but, les réalisations et les produits attendus du projet (résultats du projet) ont-ils été atteints, et de quelle manière ?	<i>À compléter par les évaluateurs</i>	<i>À compléter par les évaluateurs</i>
Pertinence	Dans quelle mesure les résultats atteints (but, réalisations et produits du projet) continuent-ils de répondre aux besoins des femmes et des filles ?	<i>À compléter par les évaluateurs</i>	<i>À compléter par les évaluateurs</i>
Efficienne	Dans quelle mesure le projet a-t-il été mis en œuvre de façon efficiente et rentable ?	<i>À compléter par les évaluateurs</i>	<i>À compléter par les évaluateurs</i>
Durabilité	Dans quelle mesure les résultats obtenus, notamment les changements positifs apportés à la vie des femmes et des filles (au niveau du but du projet), se perpétueront-ils après l'achèvement du projet ?	<i>À compléter par les évaluateurs</i>	<i>À compléter par les évaluateurs</i>
Impact	Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à éliminer la violence à l'égard des femmes ou à favoriser l'égalité des sexes et/ou l'autonomisation des femmes (que l'impact soit intentionnel ou non) ?	<i>À compléter par les évaluateurs</i>	<i>À compléter par les évaluateurs</i>
Production de connaissances	Dans quelle mesure le projet a-t-il généré des connaissances ou des pratiques prometteuses ou émergentes dans le champ des VFFF susceptibles d'être répertoriées et partagées avec d'autres praticiens ?	<i>À compléter par les évaluateurs</i>	<i>À compléter par les évaluateurs</i>
Égalité des sexes et droits humains	Critères transversaux : l'évaluation devra examiner dans quelle mesure des approches basées sur les droits humains et sensibles au genre ont été intégrées à l'ensemble du projet.	<i>À compléter par les évaluateurs</i>	<i>À compléter par les évaluateurs</i>

Annexe E : Structure du rapport d'évaluation

Il s'agit d'un modèle destiné aux évaluateurs et qui peut être utilisé pour structurer le rapport final d'évaluation. Les évaluateurs peuvent ajouter au rapport d'évaluation autant de sections supplémentaires qu'ils le souhaitent. Tous les textes *en bleu et en italique* sont des instructions destinées à expliquer chaque section et à informer les évaluateurs quant aux exigences du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour chaque section et sous-section. Ils servent également de référence aux gestionnaires des tâches de l'évaluation lorsqu'ils examinent les produits livrables.

Encadré 8 : Structure du rapport final d'évaluation du projet

- I. **Page de couverture et premières pages**
 - Page de couverture (avec les informations clés du projet)
 - Table des matières
 - Liste des acronymes et des abréviations
- II. **Contexte et description du projet**
- III. **Finalité, objectifs et portée de l'évaluation**
 - Critères d'évaluation et questions clés (y compris - mais sans s'y limiter - les questions obligatoires exigées par le Fonds d'affectation spéciale de l'ONU)
- IV. **Méthodologie d'évaluation (voir le modèle proposé)**
 - ☐ Description de la conception générale
 - ☐ Sources des données
 - ☐ Description des méthodes de collecte et d'analyse des données
 - ☐ Description des échantillons et cadre d'échantillons
 - ☐ Limites
- V. **Considérations et protocoles en matière d'éthique et de sécurité**
- VI. **Constatations et analyse par questions d'évaluation (voir le modèle proposé)**
- VII. **Conclusions par critères d'évaluation (voir le modèle proposé)**
- VIII. **Recommandations par critères d'évaluation (voir le modèle proposé)**
- IX. **Annexes :**
 - Termes de référence
 - Matrice d'évaluation
 - Fiche de données sur les bénéficiaires
 - Instruments et protocoles de la collecte des données
 - Liste des parties prenantes interrogées ou consultées (sans nommer les personnes directement, sauf consentement préalable)
 - Liste des documents examinés

Structure du rapport d'évaluation et instructions détaillées

1. Titre et page de couverture

- Nom du projet
- Lieux de réalisation de l'évaluation (pays, région)
- Période du projet couverte par l'évaluation (mois/année - mois/année)
- Date du rapport final d'évaluation (mois/année)
- Nom des évaluateurs et de leur organisation
- Nom de l'organisation commanditaire de l'évaluation
- Logo du bénéficiaire et du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU

2. Table des matières

3. Liste des acronymes et des abréviations

4. Résumé analytique

Une synthèse autonome des éléments de fond du rapport d'évaluation qui offre au lecteur une compréhension claire des constatations, des recommandations et des enseignements tirés de l'évaluation. Le résumé comprend :

- Une brève description du contexte et du projet évalué
- La finalité et les objectifs de l'évaluation
- Le public cible
- Une courte description de la méthodologie choisie, y compris les raisons qui ont déterminé le choix de cette méthode, les sources de données utilisées, les méthodes de collecte et d'analyse des données et les principales limites de l'évaluation
- Les principales constatations (avec des preuves concrètes) et conclusions
- Les recommandations clés

5. Contexte du projet

- Description des principaux facteurs sociaux, économiques, politiques, géographiques et démographiques du projet.
- Une explication sur la manière dont le contexte social, politique, démographique et/ou institutionnel contribue à l'utilité et à la justesse de l'évaluation.

6. Description du projet

Le projet évalué doit être clairement décrit. Les informations sur le projet incluent :

- Durée du projet, dates de début et de fin du projet
- Description des formes particulières de violence abordées par le projet
- Principaux objectifs du projet
- L'importance, la portée et l'envergure du projet, y compris la couverture géographique
- Stratégie et théorie du changement (ou chaîne des résultats) du projet, avec une brève description du but, des réalisations, des produits et des activités principales du projet
- Les hypothèses clés du projet
- Description des bénéficiaires primaires et secondaires ciblés, ainsi que des principaux partenaires de mise en œuvre et des parties prenantes
- Budget et dépenses du projet

7. Finalité de l'évaluation

- Pourquoi cette évaluation est-elle réalisée ?
- Comment les résultats de l'évaluation vont-ils être utilisés ?
- Quelles décisions seront prises une fois l'évaluation terminée ?
- Le contexte de l'évaluation est décrit pour faciliter la compréhension du cadre dans lequel l'évaluation a eu lieu

8. Objectifs et portée de l'évaluation

- Une explication claire des objectifs et de la portée de l'évaluation
- Les principales difficultés et les limites de l'évaluation sont identifiées et décrites.

9. Équipe d'évaluation

- Brève description de l'équipe d'évaluation
- Brève description des rôles et des responsabilités de chaque membre en matière d'évaluation
- Brève description du plan de travail de l'équipe d'évaluation avec le calendrier et les produits livrables spécifiques

10. Questions de l'évaluation

- Les questions initiales de l'évaluation, tirées des TdR de l'évaluation, sont énumérées et expliquées, ainsi que celles qui ont été ajoutées pendant l'évaluation (le cas échéant).
- Une brève explication des critères d'évaluation utilisés (par ex. la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, la durabilité et l'impact) est fournie.

11. Méthodologie de l'évaluation

*La méthodologie doit être décrite clairement, avec une justification explicite des choix qui ont été faits. Voir le modèle facultatif en **Annexe G**. Cette section doit inclure :*

- Description de la conception générale
- Sources des données
- Description des méthodes de collecte et d'analyse des données
- Description de l'échantillonnage
- Description des aspects éthiques pris en compte dans l'évaluation
- Limites de l'évaluation

12. Constatations et analyse par questions d'évaluation

*Les constatations et l'analyse doivent apporter une réponse directe à chaque question d'évaluation, avec des réponses concluantes, une analyse solide et des faits concrets pour étayer les constatations. Voir le modèle facultatif en **Annexe H**.*

13. Conclusions

*Les conclusions doivent être présentées avec une logique évidente et en lien avec les constatations. Voir le modèle obligatoire en **Annexe I**.*

14. Recommandations

*Les recommandations doivent clairement indiquer quelles sont les mesures à prendre et dans quels délais. Les évaluateurs sont fortement encouragés à ajouter des paragraphes ou des sous-sections sous forme narrative pour détailler les raisons qui motivent leurs recommandations. Voir le modèle obligatoire en **Annexe J**.*

15. Annexes

Les annexes suivantes doivent être transmises au Fonds d'affectation spéciale de l'ONU en tant que pièces jointes du rapport provisoire et du rapport final. Elles doivent être compilées et intégrées au rapport principal, et non envoyées séparément.

- **Version finale des Termes de référence (TdR) de l'évaluation**
- **Matrice d'évaluation.** *Elle doit être soumise complétée avec les indicateurs, les sources de données et les méthodes de collecte des données par question d'évaluation. Voir le modèle en [Annexe D](#).*
- **Fiche de données sur les bénéficiaires** *Il doit indiquer le nombre total de bénéficiaires touchés par le projet, tel que mesuré par les évaluateurs. Voir le modèle en [Annexe F](#).*
- **Documentation supplémentaire relative à la méthodologie** *Il s'agit des instruments de collecte des données, y compris les questionnaires, les guides d'entretien, les protocoles d'observation, les déclarations de consentement éclairé, etc., ainsi que les protocoles en matière d'éthique et de sécurité.*
- **Listes des personnes et des institutions interrogées ou consultées, et des sites visités**
 - *Selon le contexte, les noms des personnes interrogées ne seront pas dévoilés afin de garantir la confidentialité des informations contenues dans le rapport. Merci de bien vouloir fournir le nom des institutions ou des organisations que représentent ces personnes.*
- **Liste des documents d'appui examinés**

Annexe F : Modèle de fiche de données sur les bénéficiaires

La fiche de données sur les bénéficiaires est un outil clé pour l'évaluation qui comptabilise les personnes ayant directement bénéficié du projet (bénéficiaires primaires) et celles ayant travaillé sur le projet pour changer la vie des bénéficiaires primaires (bénéficiaires secondaires). Elle **doit** être annexée au rapport d'évaluation. Des indications supplémentaires sont disponibles sur demande pour les évaluateurs. S'il n'est pas possible de collecter ou de fournir ces données de manière fiable, les évaluateurs doivent s'en expliquer dans le rapport.

NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES TOUCHÉS PAR LE PROJET

Type de bénéficiaire primaire	Nombre
Travailleuses domestiques	
Travailleuses migrantes	
Femmes activistes en politique / défenseuses des droits humains	
Travailleuses du sexe	
Réfugiées / femmes déplacées / demandeuses d'asile	
Femmes autochtones / issues de groupes ethniques	
Lesbiennes, bisexuels et transgenres	
Femmes/filles atteintes d'un handicap	
Femmes/filles vivant avec le VIH/SIDA	
Femmes/filles victimes de violence	
Femmes détenues	
Femmes et filles en général	
Autres (préciser ici :)	
NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES PRIMAIRES TOUCHÉS	-
Type de bénéficiaire secondaire	Nombre
Membres d'organisations de la société civile	
Membres d'organisations communautaires	
Membres d'organisations confessionnelles	
Professionnels de l'éducation (enseignants, éducateurs)	
Fonctionnaires (décideurs, personnes chargées de mettre en œuvre les politiques)	
Professionnels de la santé (médecins, personnel infirmier)	
Journalistes / Médias	
Juristes (avocats, procureurs, juges)	
Hommes et/ou garçons	
Parlementaires	
Employeurs du secteur privé	
Travailleurs sociaux	
Personnel en uniforme (police, armée, maintien de la paix)	
Autres (préciser ici :)	
NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES SECONDAIRES	
Bénéficiaires indirects touchés	Nombre
Autres (total uniquement)	

Annexe G : Modèle de méthodologie

Le modèle de méthodologie est un outil essentiel pour décrire les différentes composantes de l'approche méthodologique. Les évaluateurs doivent s'assurer que tous les éléments sont inclus dans le rapport initial, ainsi que dans le rapport provisoire et le rapport final d'évaluation.

Sous-sections	Les contributions des évaluateurs
Description de la conception de l'évaluation	<i>Veuillez préciser si l'évaluation a été menée avec l'une des conceptions suivantes : 1) post-test² seulement, sans groupe de comparaison ; 2) pré-test et post-test, sans groupe de comparaison ; 3) pré-test et post-test avec groupe de comparaison ; ou 4) essai contrôlé randomisé.</i>
Sources des données	<i>Elles doivent être cohérentes avec la matrice d'évaluation (Annexe D)</i>
Description des méthodes de collecte et d'analyse des données (y compris le niveau de précision attendu des méthodes quantitatives, les échelles de valeur ou le code utilisé pour l'analyse qualitative, le niveau de participation des parties prenantes tout au long du processus d'évaluation, etc.)	<i>Elles doivent être cohérentes avec la matrice d'évaluation (Annexe D)</i>
Description de l'échantillonnage • Zone et population représentées • Justification du choix • Mécanismes de sélection et limites de l'échantillon • Indicateurs et repères de référence le cas échéant (indicateurs précédents, statistiques nationales, traités sur les droits humains, statistiques sexospécifiques, etc.)	
Limites de la méthodologie utilisée	

² Dans ce contexte, « test » fait référence au projet ou à l'intervention.

Annexe H : Modèle des constatations

Le modèle des constatations peut être utilisé pour apporter des réponses directes à chaque question d'évaluation dans le rapport final d'évaluation, avec une analyse et des faits concrets. Il s'agit d'un modèle facultatif.

Critères d'évaluation	Efficacité
Question de l'évaluation 1	Dans quelle mesure le but, les réalisations et les produits attendus du projet ont-ils été atteints, et de quelle manière ?
Réponse à cette question d'évaluation avec l'analyse des principales constatations par l'équipe d'évaluation	
Éléments de preuve quantitatifs et/ou qualitatifs recueillis par l'équipe d'évaluation pour étayer la réponse et l'analyse ci-dessus	
Conclusions	

Critères d'évaluation	Pertinence
Question de l'évaluation 2	Dans quelle mesure les résultats atteints (but, réalisations et produits du projet) continuent-ils de répondre aux besoins des femmes et des filles ?
Réponse à cette question d'évaluation avec l'analyse des principales constatations par l'équipe d'évaluation	
Éléments de preuve quantitatifs et/ou qualitatifs recueillis par l'équipe d'évaluation pour étayer la réponse et l'analyse ci-dessus	
Conclusions	

Annexe I : Modèle des conclusions

Ce modèle doit être utilisé pour apporter des réponses concluantes organisées par critères d'évaluation, en plus des déclarations de conclusion générale. Les évaluateurs peuvent ajouter des paragraphes ou des sous-sections supplémentaires sous forme narrative en fonction des besoins.

Critères d'évaluation	Conclusions
Conclusion générale	
Efficacité	
Pertinence	
Efficience	
Durabilité	
Impact	
Production de connaissances	
Égalité des sexes et droits humains	
Autres (le cas échéant)	

Annexe J : Modèle de recommandation

Ce modèle doit être utilisé par les évaluateurs pour proposer des recommandations par critères d'évaluation. Les évaluateurs peuvent ajouter des paragraphes ou des sous-sections supplémentaires sous forme narrative en fonction des besoins.

Critères d'évaluation	Recommandations	Parties prenantes concernées (à qui s'adresse la recommandation ?)	Calendrier suggéré (le cas échéant)
Conclusion générale			
Efficacité			
Pertinence			
Efficience			
Durabilité			
Impact			
Production de connaissances			
Égalité des sexes et droits humains			
Autres (le cas échéant)			

Annexe L : Modèle de réponse de la direction

Il s'agit d'un *outil facultatif* que les organisations bénéficiaires peuvent utiliser en tant que modèle pour la formulation des réponses de la direction.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE RAPPORT D'ÉVALUATION

Tout d'abord, le bénéficiaire est encouragé à fournir des commentaires généraux sur le rapport, pour mettre en avant les principaux enseignements tirés de l'expérience relative à l'évaluation et les réactions aux constatations qui n'ont pas été directement suivies de grandes recommandations, et/ou sur tout autre point qui mérite d'être signalé. Ensuite, le tableau ci-dessous peut être complété pour chaque recommandation clé.

Recommandation 1 : [À copier à partir du rapport d'évaluation]				
Réponse de la direction [La réponse de la direction indique la réaction par rapport à la recommandation et met en évidence les principales questions soulevées et les mesures que l'organisation devra prendre.]			Sélectionnez l'une des options ci-dessous Acceptée, partiellement acceptée ou rejetée	
Action clé [Indique les mesures ou actions concrètes à prendre, y compris les partenaires clés à impliquer dans la mise en œuvre des actions.]	Délai	Partie responsable de la mise en œuvre Lorsque la mise en œuvre d'une action clé dépend d'autres facteurs tels que des changements de politique ou encore du financement des donateurs, cela doit être précisé dans la section des commentaires.]	Statut [Entamée, pas entamée, achevée, plus d'actualité (exige une justification dans la section commentaires) ; à mettre à jour tous les trimestres]	Commentaires [Une justification doit être fournie si la mention « plus d'actualité » a été sélectionnée ; toute autre information pertinente concernant le plan de mise en œuvre ou le budget devra être notée ici]
1.				
2.				
3.				
4.				

[Répétez en ajoutant plus de cases si besoin]